



---

JANVIER 2019

-  
**Rapport ESG  
Annuel**

# Mansartis Ternativ



# Sommaire

<b>La démarche ESG de Mansartis :</b> .....	3
<b>Mansartis est signataire des PRI :</b> .....	5
<b>Mansartis Ternativ a obtenu la labellisation ISR</b> .....	6
<b>Processus de gestion propriétaire</b> .....	7
<b>Filtres ESG et Controverses</b> .....	8
<b>Gestion thématique</b> .....	9
<b>FAVORISER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE</b> .....	9
<b>FAVORISER LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE</b> .....	10
<b>DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES</b> .....	10
<b>DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b> .....	11
<b>Politique d'investissement de l'année</b> .....	12
<b>Inventaire par thématique</b> .....	15
<b>Performance ESG du fonds</b> .....	17
<b>NOTE ESG TOTALE</b> .....	17
<b>NOTE ENVIRONNEMENT</b> .....	17
<b>NOTE SOCIALE</b> .....	18
<b>NOTE GOUVERNANCE</b> .....	18
<b>Indicateurs d'impact</b> .....	19
<b>Les droits de l'homme</b> .....	19
<b>Gouvernance</b> .....	19
<b>Social</b> .....	20
<b>Environnement</b> .....	20
<b>Votes et engagements</b> .....	21
<b>DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES :</b> .....	21
<b>VOTE :</b> .....	22
<b>Rappel de la politique de vote en place en 2018 :</b> .....	22
<b>Rapport sur l'exercice des droits de vote 2018 :</b> .....	22
<b>Politique de vote 2019 :</b> .....	23

## La démarche ESG de Mansartis :

Mansartis est un gestionnaire de conviction qui sélectionne les titres selon des critères de qualité et de croissance :

- Titres de grandes et moyennes capitalisations, négociables rapidement, et pour lesquels nous disposons d'un minimum d'analyses financières externes.
- Entreprises offrant des perspectives de croissance du CA soutenue dans la durée par des thématiques d'investissement, une solidité financière, un potentiel d'amélioration des marges, une stratégie clairement définie et exposée de manière transparente.

Nous croyons qu'une entreprise soucieuse de sa gouvernance, de la transparence et de la qualité de son information, qui prend en compte la durabilité de sa stratégie de croissance et qui respecte son environnement et son écosystème doit dans la durée assurer un meilleur rendement économique à son actionnaire. Ce faisant elle réduit également les risques d'accidents, de fraudes ou de controverses préjudiciables à son développement.

Historiquement, cette prise en compte d'éléments extra-financiers s'est traduite, dans nos fonds et portefeuilles gérés, par l'exclusion de d'activité identifiées comme incompatibles avec le respect des personnes et de l'environnement, par exemple, les addictions, l'armement, ou des procédés industriels utilisant le charbon et l'huile de palme.

A partir du début des années 2000, le développement de l'analyse extra-financière et la professionnalisation des acteurs ont offert de nouvelles opportunités pour les sociétés de gestion indépendantes. En effet, des acteurs spécialisés ont émergé, avec des équipes conséquentes et qualifiées, sur lesquelles il est désormais possible de s'appuyer pour prendre en compte, dans la gestion, des critères de politique environnementale, sociale ou de gouvernance des sociétés cotées. Des sociétés de services facilitent également la participation aux votes en Assemblée Générale et mettent à disposition des analyses des résolutions présentées qui permettent un meilleur exercice du rôle d'actionnaire.

Dans le même temps, nous assistons à un alignement d'intérêts progressif de l'ensemble des acteurs :

- Les clients de plus en plus sensibilisés aux enjeux de développement durable
- Les autorités qui ont développé un cadre réglementaire structurant

- Les investisseurs qui, depuis quelques années, ont établi des « best-practice » et des approches plus élaborées de l'Investissement Socialement Responsable
- Les entreprises qui sont davantage à l'écoute des clients et des actionnaires sur les sujets environnementaux et sociaux et de plus en plus conscientes de leur responsabilité et de leur impact potentiel.

Cet alignement d'intérêts favorise la publication par les sociétés d'éléments de plus en plus précis ainsi que leur vérification par des organismes indépendants.

Ces différentes évolutions nous ont permis d'envisager la labellisation ISR (Investissement Socialement Responsable) du fonds MANSARTIS TERNATIV et ainsi d'aller plus loin dans la prise en compte de critères extra-financiers.

Créé en 2017, Mansartis TERNATIV est un fonds actions internationales à thématique environnementale. Par le biais de MANSARTIS TERNATIV, nous accompagnons les entreprises qui recherchent et proposent des solutions alternatives, de nouveaux modes de gestion et de consommation de ressources naturelles. Nous nous inscrivons ainsi dans une démarche positive de sélection et non plus uniquement une démarche d'exclusion.

MANSARTIS TERNATIV a été labellisé ISR en mai 2017 afin de renforcer la lisibilité de notre engagement sociétal.

Forts de cette expérience, nous avons décidé d'élargir désormais la prise en compte de critères ESG à l'ensemble des fonds Mansartis.

Au-delà de notre responsabilité individuelle et collective dans le devenir de notre environnement, nous attendons de la mise en place d'une politique d'investissement responsable fondée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance qu'elle contribue à l'amélioration des performances financières des portefeuilles.

*Janvier 2019*

En 2018, Mansartis a décidé de rendre plus lisible sa démarche d'investisseur Responsable et entame un processus d'intégration des critères ESG à l'ensemble de son activité de gestion d'actifs.

Durant l'année, la société de gestion s'est aussi engagée de façon plus formelle :

## Mansartis est signataire des PRI :

En tant qu'investisseur, Mansartis est devenu signataire, en 2018, des UNPRI - **United Nations Principles for Responsible Investment**. – Principe pour l'investissement responsable des Nations Unies.

A travers ces 6 principes, Mansartis s'engage :

1. Intégrer les questions ESG à nos processus décisionnels et d'analyse d'investissement.
2. Être un investisseur actif et intégrer les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.
3. Demander aux entreprises dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.
4. Encourager l'adoption et la mise en œuvre des Principes dans l'industrie financière.
5. Coopérer afin d'accroître l'efficacité dans l'application des Principes.
6. Rendre compte de notre activité et de nos progrès dans l'application de ces principes.



# Mansartis Ternativ a obtenu la labellisation ISR



Créé en mai 2017, le fonds a reçu le label ISR en mai 2018.

Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe.

L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Le label ISR, est attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants. Il constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.

Pour être labellisé, le fonds Mansartis Ternativ doit notamment répondre à des critères strictes établis par le ministère français de l'économie et des finances

Ces critères sont regroupés autour de six thèmes :

- Les objectifs généraux (financiers et ESG) recherchés par le fonds. Il s'agit de vérifier que ces objectifs sont précisément définis et décrits aux investisseurs et qu'ils sont pris en compte dans la définition de la politique d'investissement du fonds
- La méthodologie d'analyse et de notation des critères ESG mise en œuvre par les entreprises dans lesquelles le fonds investit
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille
- La politique d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue)
- La transparence de gestion du fonds
- La mesure des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable.



## Processus de gestion propriétaire

Si l'appréciation d'une entreprise se fonde en premier lieu sur des critères de qualité et de croissance, ce processus de gestion s'applique dans un cadre qui intègre les critères ESG.

Ainsi :

- Les valeurs qui font l'objet de controverses ESG génératrices des risques les plus élevés sont exclues de l'univers.
- La notation en termes E.S.G, réalisée par un organisme indépendant, est prise en compte avec l'objectif d'améliorer la notation moyenne du portefeuille, sur ces critères extra-financiers, par rapport à la notation moyenne de l'univers investissable.

Nous avons sélectionné six indicateurs qui nous permettent de suivre et mesurer l'impact dans la durée de notre politique sur les sociétés détenues en portefeuille :

- Les sociétés signataires du pacte mondial de l'ONU ;
- Un indicateur de Gouvernance : la proportion de directeurs indépendants qui siègent dans le conseil d'administrations ;
- Deux indicateurs Sociaux : les exigences, avec les fournisseurs et parties prenantes en termes de conditions de travail, travail des enfants en particuliers et l'existence d'un système de protection et de santé des collaborateurs,
- Deux indicateurs Environnementaux : la présence dans l'entreprise d'une politique environnementale certifiée par un organisme indépendant et l'empreinte carbone de l'entreprise.

Par ailleurs, la politique de vote a été étendue à l'ensemble des valeurs détenues afin de manifester concrètement auprès de ces sociétés notre engagement d'investisseur responsable. Nous soutenons les résolutions qui promeuvent la transparence et la publication des politiques environnementales, l'évaluation de l'empreinte carbone, une information claire sur la politique sociale, notamment le respect des droits du travail, ou toute autre résolution qui viserait à favoriser l'information relative à la durabilité des activités comme le recyclage, l'utilisation de la ressource aquatique, l'impact géoenvironnementale des activités ou l'efficacité énergétique.

Enfin nous avons mis en place un dialogue systématique avec les entreprises à travers des interrogations au moment des rencontres ponctuelles et également, pour les entreprises détenues en portefeuille, un questionnaire annuel sur les pratiques RSE dans l'entreprise et la publication d'éléments RSE.

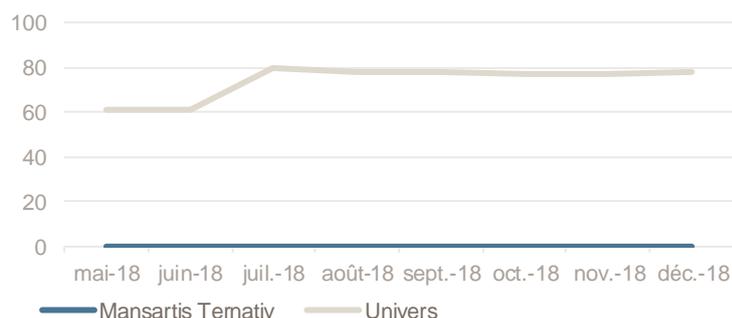
## Filtres ESG et Controverses

Mansartis s'appuie sur l'analyse de Sustainalytics® pour évaluer le degré de controverses auxquelles peuvent faire face les émetteurs.

Sustainalytics® effectue une veille continue des controverses à travers le monde. En cas de survenance d'une controverse, l'impact et les risques potentiels sur la société et les parties prenantes sont analysés. L'objectif étant de pouvoir évaluer un niveau de gravité des controverses et d'anticiper ces dernières. Sustainalytics® a élaboré une typologie en 10 domaines de controverses distincts. Celles-ci peuvent être relatives à la préservation de l'environnement, aux respects des droits de l'homme, aux impacts de l'activité d'une entreprise sur la communauté, etc. Sustainalytics® évalue les niveaux de controverse sur une échelle de 1 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé et « absence de controverse » le niveau le plus faible) pour chacune des 10 thématiques de controverses possibles.

Depuis la labellisation du fonds en mai 2018, aucun titre confronté à une controverse de niveau 4 ou plus n'a intégré le portefeuille :

*Nombre d'entreprises confronté à une controverse 4 dans le portefeuille de Mansartis Ternativ contre son Univers Investissable*



## Gestion thématique

Le Fonds a pour objectif d'investir exclusivement dans des sociétés présentes dans au moins l'une des quatre thématiques suivantes :

- Favoriser l'accès à l'eau potable
- Favoriser la réduction de l'empreinte carbone
- Développer les énergies renouvelables
- Favoriser le développement de l'économie circulaire

Une première analyse identifie et sélectionne les sociétés en phase avec ces quatre thématiques. Puis une deuxième nous permet de restreindre de nombre de sociétés en évaluant les critères suivants (positionnement de la société, performances passées, barrières à l'entrée, R&D, structure bilancielle, compétence & stabilité du management, perspectives, risques de change/réglementaires et valorisation) et cela pour chacune des thématiques, comme précisé ci-dessous.



### FAVORISER L'ACCÈS À L'EAU POTABLE

La thématique vise à identifier les leaders et les acteurs générant plus de 50% de leur ventes dans un ou plusieurs des segments suivants : gestion et distribution de l'eau, vente d'équipements servant aux infrastructures, ventes de produits ou services participant au traitement et suivi de la qualité de l'eau.

Cette thématique s'intègre notamment au 6ème Objectif de Développement Durable formalisé par l'ONU : *Eau Propre et Assainissement*.



---

**Exemple d'entreprise sélectionnée dans le portefeuille en 2018 at qui participe à améliorer l'accès à l'eau potable dans le monde :**



Xylem est un des leaders dans le traitement de l'eau avec 47% de ses ventes réalisées auprès des Public Utilities, 37% auprès du secteur industriel, 11% dans le segment commercial et 5% sur le secteur Résidentiel.

---



## FAVORISER LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

Au sein de cette thématique, les critères de sélection sont qualitatifs et visent à rigoureusement sélectionner des sociétés qui participent, à travers leur activité principale, à la réduction de l'empreinte carbone dans le monde. Par exemple, à titre indicatif, dans la conception et la construction de bâtiments moins énergivores (isolation, régulation thermique, ventilation, éclairages intelligents, sociétés spécialisées en ergonomie environnementale, etc.) Il ne s'agit pas de réduire l'empreinte carbone du portefeuille mais bien de sélectionner de manière fine et qualitative des sociétés dont l'objet est de réduire l'empreinte carbone de leurs clients.

Cette thématique s'intègre notamment au 13ème Objectif de Développement Durable formalisé par l'ONU : *Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.*



Exemple d'entreprise sélectionnée dans le portefeuille en 2018 et qui participe à favoriser la réduction de l'empreinte carbone :



**Kingspan** est un acteur reconnu à travers le marché du bâtiment pour la conception, l'innovation et la qualité de ses produits d'isolation thermique, ainsi que leur expertise technique.



## DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de cette thématique, les valeurs sélectionnées doivent générer plus de 50% de leurs ventes ou de leurs résultats générés dans les énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, bioéthanol...). Nous excluons de manière formelle les groupes exposés aux énergies fossiles ou à la production d'énergie nucléaire (hors traitement des déchets).

Cette thématique s'intègre notamment au 7ème Objectif de Développement Durable formalisé par l'ONU : *Énergies Propres et d'un coût abordable*



---

Exemple d'entreprise sélectionnée dans le portefeuille en 2018 at qui participe à développer la réduction de l'empreinte carbone :



**China Everbright International** est un acteur majeur de la protection de l'environnement en Asie. La société construit et entretient des infrastructures dans le traitement et la transformation des déchets en énergie, le traitement des eaux usées et le développement des centrales à biomasse et des énergies renouvelables.

---

## DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Il s'agit de soutenir les sociétés qui permettent d'allonger la durée de vie et/ou l'utilisation de produits et services consommés. Identifier les sociétés leaders ou ayant plus de 50% de leur chiffre d'affaires et/ou profit dans un ou plusieurs des segments suivants : recyclage et transformation des déchets et matières premières, économie du partage, ventes de matériel d'occasion et/ou recyclé. Par exemple, à titre indicatif, dans le recyclage et la transformation des déchets : utilisation des matières premières issues des déchets, emballages recyclés, etc.

Cette thématique s'intègre notamment au 12ème Objectif de Développement Durable formalisé par l'ONU : *Consommation et Production Responsable*



---

Exemple d'entreprises sélectionnées dans le portefeuille en 2018 et qui participe à développer l'économie circulaire :



**Clean Harbors**, le leader américain du traitement des déchets toxiques avec 65% de parts de marché. Le groupe détient 9 des 13 incinérateurs américains, un secteur hautement règlementé. La société est également leader dans le recyclage des huiles usées suite à l'acquisition de Safety Kleen en 2012. 80% de ses revenus sont générés aux Etats Unis.

---

# Politique d'investissement de l'année

L'année 2018 se caractérise par les éléments suivants :

1. L'émergence d'une divergence économique forte entre les Etats Unis qui continuent d'afficher de très solides indicateurs économiques à la fois au niveau manufacturier (PMI & ISM) qu'au niveau de l'emploi (avec un taux de chômage au plus bas depuis les années 1970) dans un contexte sans inflation, l'Europe, en pleine décélération qui souffre d'une dégradation simultanée de son environnement économique et politique et, enfin la Chine, qui connaît un ralentissement sérieux de son économie, se traduisant notamment par une détérioration du marché de l'emploi et une chute de la consommation de biens durables et notamment automobile.
2. La volonté assumée des Etats-Unis de renégocier les accords commerciaux avec la Chine afin de rééquilibrer les rapports commerciaux (et inverser la courbe de croissance du déficit commercial entre les deux pays) mais surtout de revoir les règles concernant les droits sur la propriété intellectuelle, sujet de crispation pour les sociétés américaines
3. Une poursuite de la politique de normalisation monétaire aux Etats Unis avec quatre hausses de taux, ce qui porte à 2.5% le taux directeur de la FED
4. Une large volatilité des matières premières et notamment sur le pétrole, qui après avoir progressé de près de 20%, a accusé un repli de 40% sur les deux derniers mois de l'année pour s'établir à 45\$ (vs. 60\$ en début d'année).
5. Quelques changements brutaux dans certaines politiques publiques environnementales notamment en Chine. Si l'écologie reste un des piliers stratégiques de développement à long terme, le gouvernement, à court terme, a décidé de se focaliser sur le désendettement et l'assainissement de son système financier. Dans ce cadre, la politique de subventions aux véhicules électriques a été largement revue à la baisse, la stratégie d'investissement dans les projets publics – privés a connu un vaste changement des règles d'attribution. Enfin des mesures spécifiques ont été décidées sur l'industrie éolienne et solaire. Des éléments qui ont pénalisé les secteurs automobiles et de l'environnement entre autres.

Dans ce contexte,

- Nous avons réduit notre exposition aux valeurs fortement dépendantes des décisions gouvernementales chinoises notamment dans les énergies renouvelables et dans les véhicules électriques en raison de l'impact attendu du changement des politiques de

soutien. Ainsi nous avons allégé notre exposition en China Everbright et soldé Xinyi Solar.

- Nous avons renforcé notre exposition dans la thématique de l'eau, qui, bénéficie du cycle économique favorable aux Etats-Unis, impliquant une hausse des investissements des municipalités et de la normalisation de l'inflation en Europe. Considérant l'environnement de hausse des taux aux États-Unis, nous y avons soldé les sociétés spécialisées dans la distribution de l'eau début 2018, pour nous concentrer sur les valeurs européennes, Veolia et Suez, qui offrent une meilleure visibilité et bénéficient du léger redressement de l'inflation en Europe. En outre, nous avons initié une position en Danaher, acteur majeur dans le diagnostic et le traitement des eaux, après l'acquisition il y a quelques années de Pall Corp, qui offre une très belle visibilité avec 60% de récurrence de ses revenus et des positions de leaders (n°1 ou n°2) sur tous ses marchés.
  
- La thématique de la réduction de l'empreinte carbone a été largement affectée par deux éléments majeurs au cours de cette année :
  - La chute des ventes automobile en Chine (-2.8% sur 2018) s'est traduite par une désaffection des investisseurs pour ce secteur et de mauvaises performances boursières. Pour information, si nous favorisons des sociétés travaillant dans la chaîne de développement et commercialisation des véhicules électriques, nous sommes également exposés à des acteurs travaillant à réduire les émissions de particules ou l'empreinte carbone des véhicules à combustion (par exemple Plastic Omnium).
  - Le ralentissement dans le secteur de la construction aux États-Unis mais également en Europe simultanément à la hausse des prix des matières premières (et notamment le pétrole) qui ont pesé sur toute la chaîne (isolation, fenêtres, matériaux de construction, etc ...). En outre, dans les éclairages à basse consommation & intelligents, l'intensification de la concurrence avec l'émergence d'une concurrence asiatique plus prononcée s'est traduite par des pertes de parts de marché et des difficultés pour des acteurs tels Acuity Brands ou encore Signify, que nous avons soldés.
  
- Enfin, toujours dans une stratégie de sélection d'acteurs de qualité et offrant une belle visibilité, nous avons réduit notre exposition au secteur de l'agriculture durable (en soldant Deere et réduisant Kubota) au regard de la persistance de la faiblesse des prix agricoles et des moindres perspectives d'investissements dans de nouveaux équipements. Par ailleurs, nous avons initié une position dans Air Liquide qui offre une belle visibilité, génère plus de 40% de ses ventes dans la protection de la vie et

de l'environnement et consacre 30% de ses dépenses d'innovation à la réduction des émissions de CO2.

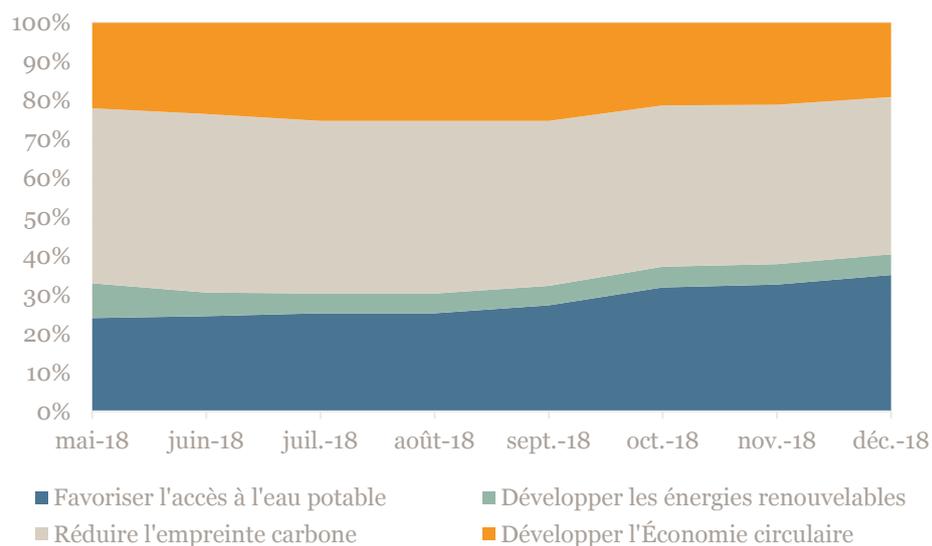
Compte tenu des incertitudes conjoncturelles, nous avons privilégié en cette fin d'année 2018, une stratégie plus défensive du portefeuille. En 2019, nous serons extrêmement attentifs à l'évolution des chiffres économiques, notamment en Chine et dans le reste du monde.

# Inventaire par thématique

Portefeuille Mansartis Ternativ au 31/12/2018

<b>EAU POTABLE</b>	DANAHER CORP ECOLAB INC WATERS CORP SUEZ VEOLIA ENVIRONNEMENT COWAY CO LTD MUELLER WATER PRODUCTS INC-A XYLEM INC BEIJING ENTERPRISES WATER GR ROPER TECHNOLOGIES INC
<b>EMPREINTE CARBONE</b>	ANSYS INC COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN DAIKIN INDUSTRIES LTD LEGRAND SA LOUISIANA-PACIFIC CORP OWENS CORNING SCHNEIDER ELECTRIC SE SEKISUI CHEMICAL CO LTD ALBEMARLE CORP APTIV PLC BYD CO LTD-H CENTRAL JAPAN RAILWAY CO DELPHI TECHNOLOGIES PLC PLASTIC OMNIUM SHIMANO INC SMITH (A.O.) CORP TESLA INC
<b>ÉNERGIES RENOUVELABLES</b>	CHINA EVERBRIGHT INTL LTD VESTAS WIND SYSTEMS A/S ORMAT TECHNOLOGIES INC
<b>ÉCONOMIE. CIRCULAIRE</b>	KUBOTA CORP AIR LIQUIDE SA BRAMBLES LTD LINDE PLC LKQ CORP TOMRA SYSTEMS ASA CLEAN HARBORS INC REPUBLIC SERVICES INC UMICORE

## Répartition du portefeuille par thématique depuis mai 2018



# Performance ESG du fonds

Les entreprises sont évaluées sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, dits ESG. L'objectif ESG du fonds est de surperformer son univers investissable dans la durée.

**Retour sur le détail des performances ESG du fonds Mansartis Ternativ depuis sa Labélisation en mai 2018 :**

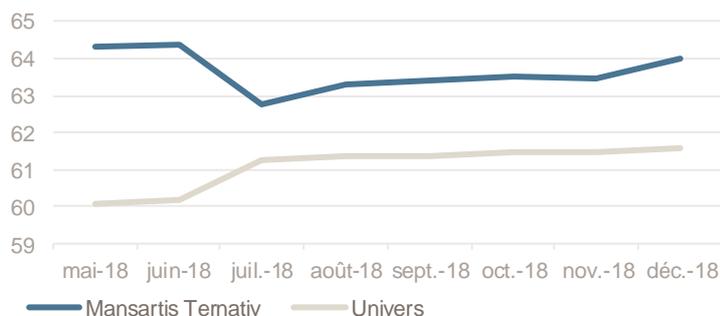
## NOTE ESG TOTALE

Au 31 décembre 2018



Source : Sustainalytic  
 Couverture Portefeuille : 97%  
 Couverture Univer : 99%

**Évolution depuis mai 2018 :**

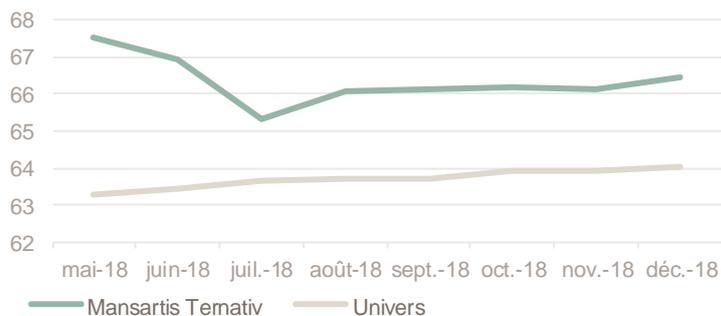


## NOTE ENVIRONNEMENT

Au 31 décembre 2018



**Évolution depuis mai 2018 :**

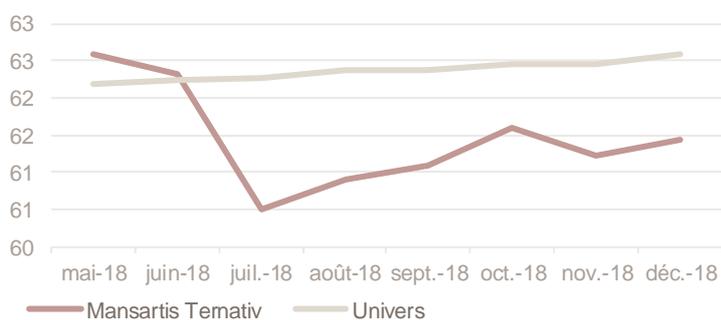


## NOTE SOCIALE

Au 31 décembre 2018



Évolution depuis mai 2018 :

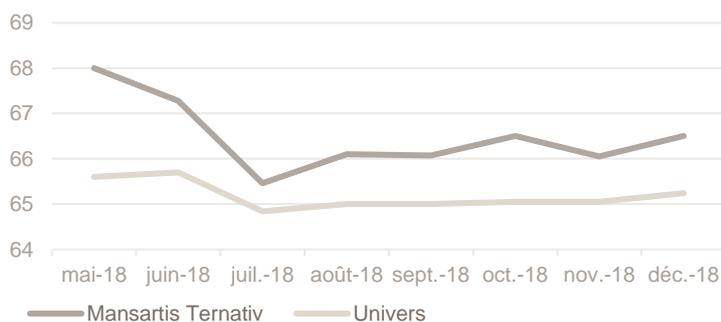


## NOTE GOUVERNANCE

Au 31 décembre 2018



Évolution depuis mai 2018 :



# Indicateurs d'impact

## Les droits de l'homme

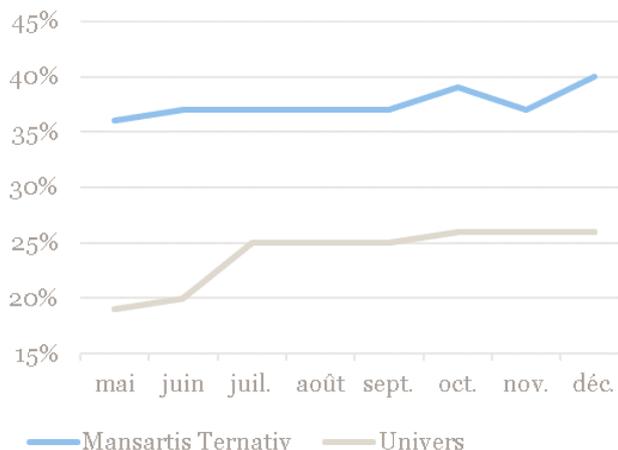


### Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies

Mansartis a fait le choix de suivre la proportion des entreprises en portefeuille signataires du Pacte Mondial de l'ONU. (Global Compact en anglais). En devenant signataires, ces entreprises s'engagent à intégrer et à promouvoir 10 principes relatifs aux respects des droits de l'homme, aux normes internationales du travail, au respect de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Une entreprise signataire du Pacte Mondial

s'engage à publier un rapport chaque année sur la façon dont elle prend en compte ces principes dans son activité et sur les progrès qu'elle réalise.



Source : Sustainalytics  
 Taux de couverture du portefeuille fonds : 98%  
 Taux de couverture de l'univers : 96%

## Gouvernance



### Indépendance des directeurs au Conseil d'Administration

Mansartis est convaincu que les sociétés cotées gagnent à avoir des conseils de directions intégrant un maximum d'"indépendants", c'est à dire, incluant des personnes n'exerçant pas de fonctions exécutives ou même salariées au sein de ces mêmes sociétés.

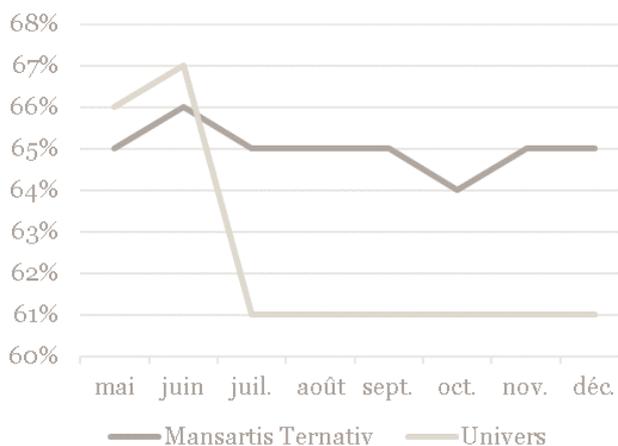
De même qu'en tant qu'actionnaire,

Mansartis s'est fixé comme directive de toujours voter en faveur d'une plus grande

indépendance des Conseils de directions ; en tant

qu'investisseur, Mansartis a décidé de suivre le

pourcentage d'indépendants de façon plus globale, et en relatif, des sociétés qu'il détient dans le fonds.



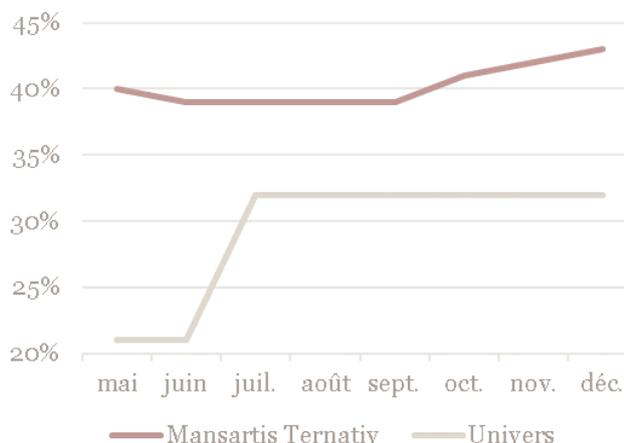
Source : Bloomberg  
 Taux de couverture du portefeuille fonds : 87%  
 Taux de couverture de l'univers : 82%

## Social

### Politique sur la liberté d'association



Mansartis est attentif au fait que les entreprises dans lesquelles elle investit garantisse à ses collaborateurs un droit fondamentale comme la liberté d'association. Cela peut sembler aller de soi dans des zones comme l'Amérique du Nord ou l'Europe, c'est une liberté moins évidente dans certaines zones comme l'Asie.



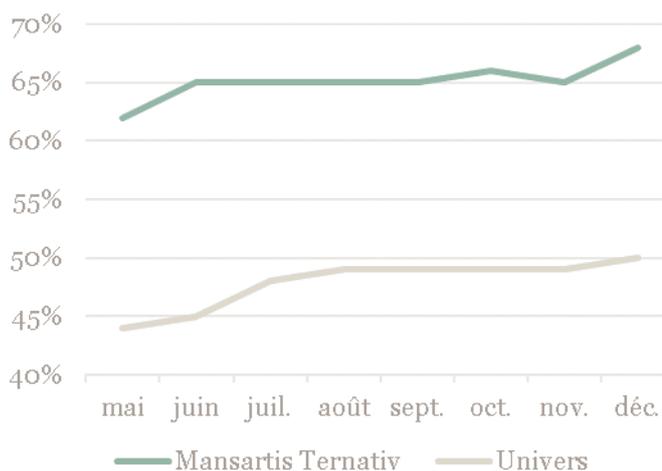
Source : Bloomberg  
 Taux de couverture du portefeuille fonds : 87%  
 Taux de couverture de l'univers : 82%

## Environnement

### Politique Environnementale



Mansartis s'attache à suivre le pourcentage d'entreprise dans le portefeuille de Mansartis Ternativ ayant une politique environnementale. L'objectif étant de mesurer le nombre d'entreprises, comparativement à l'univers investissable, qui font l'effort de rédiger et de publier une politique environnementale.



Source : Bloomberg  
 Taux de couverture du portefeuille fonds : 87%  
 Taux de couverture de l'univers : 82%

# Votes et engagements

Dans son dialogue avec les entreprises, Mansartis cherche à promouvoir l'amélioration des pratiques extra-financières.

## DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES :

La politique de dialogue mise en place par Mansartis dans le courant 2018 est appelée à être mise en œuvre en 2019 s'articule, entre autres, autour de 2 axes :

1. Participer à des actions et promotions collectives des meilleures pratiques extra-financières. A ce titre, Mansartis est devenu signataire des PRI en 2018 et rendra compte de son activité pour la première fois en 2019.

Par ailleurs est d'ores et déjà membre de l'AFG qui, en partenariat avec le FIR, cherche à promouvoir les bonnes pratiques RSE auprès des entreprises et aussi l'ISR au sein de l'industrie de la gestion d'actifs en France et en Europe.

2. Inciter les entreprises dans lesquelles le fonds Mansartis Ternativ est investi à améliorer leur politique et pratique RSE en engageant un dialogue direct avec elles. Cette volonté de dialogue autour des enjeux ESG passe par l'envoi systématique, une fois par an, d'un formulaire à l'ensemble des sociétés en portefeuille. Ce formulaire sollicite leurs réponses à des questions d'ordre général sur leur prise en compte des critères ESG dans leurs activités.

Mansartis est conscient que compte tenu de la taille des actifs concernés peu de sociétés se sentiront obligées de fournir une réponse. Mais nous sommes convaincus que c'est par la multiplication de ce type de démarche, que les investisseurs réussiront à terme, à améliorer les pratiques RSE des entreprises.

Le premier envoi de ce formulaire est prévu pour le premier trimestre 2019 sur la base des valeurs détenues en portefeuille au 31 décembre 2018.

Le bilan de cette campagne fera l'objet d'une publication à la fin du premier semestre 2019 et sera ensuite insérée au rapport annuel de gestion ESG du fonds Mansartis Ternativ de l'année 2019.

## VOTE :

### Rappel de la politique de vote en place en 2018 :

Mansartis exerce les droits de vote qui sont attachés aux titres détenus par les fonds communs de placement dont nous assurons la gestion.

Toutefois, compte tenu des difficultés administratives et des coûts (déplacements à l'étranger, informations, organisations, contrôles, etc.), nous ne votons pas pour l'instant pour les sociétés ayant leur siège social à l'étranger.

Dans le cadre de sa politique de vote, Mansartis suit les recommandations de l'AFG et, dans le cadre plus précis des votes attachés aux titres détenus en portefeuille par Mansartis Ternativ, intègre des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

- Environnement : le fonds s'attache à ce que les résolutions soient traitées de façon à réduire les impacts négatifs sur l'environnement ;
- Social : Mansartis prend en compte les intérêts de toutes les parties prenantes, en s'assurant que les résolutions respectent les principes de dignité et d'équité ;
- Gouvernance : Mansartis vote notamment contre toutes les résolutions qui sont contraires à l'égalité entre actionnaires, qui favorisent les cumuls excessifs de postes d'administrateurs et un nombre élevé d'administrateurs non libres d'intérêts.

### Rapport sur l'exercice des droits de vote 2018 :

Conformément à sa politique d'exercice des droits de vote, Mansartis Gestion a décidé d'exercer les droits de vote qui sont attachés aux titres détenus par les fonds communs de placement dont nous assurons la gestion et cela quel que soit le nombre de lignes détenues. En revanche, compte tenu des difficultés administratives et des coûts (déplacements à l'étranger, informations, organisations, contrôles, etc.), Mansartis Gestion n'a pas voté pour les sociétés ayant leur siège social à l'étranger en 2018.

Conformément à la réglementation Mansartis Gestion doit élaborer un document intitulé « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion. Un rapport doit être établi dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote (RG AMF – art. 314- 100/101).

## Bilan 2018

En 2018, Mansartis a voté par correspondance pour 10 sociétés Françaises, à mettre en rapport aux 22 sociétés françaises incluses dans le périmètre d'exercice des droits de vote défini par sa politique de vote, soit un ratio de participation de 45%. Sur les 10 assemblées générales analysées en 2018, 8 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif représentant un total de 26 résolutions sur un total de 244 résolutions soumises à un vote. La société de gestion a voté en faveur de 218 des résolutions.

Sur les 26 résolutions « Contre », 10 sont liées à des résolutions particulières telles que les Opération sur Titres (augmentation de capital sans DSP, green-shoes...) et 16 liées à la rémunération des salariés dirigeants (attribution d'actions gratuites, politiques de rémunération...).

Concernant, le faible degré de participation, celui-ci n'est pas conforme à la politique de vote définie par Mansartis et relève majoritairement d'un problème organisationnel de notre dépositaire en charge de nous envoyer les bulletins de vote.

Mansartis tient néanmoins à préciser que des changements importants à sa politique de vote ont été effectués et implémentés pour l'année 2019. Le détail de cette nouvelle politique est le suivant :

### Politique de vote 2019 :

#### **Organisation**

Compte tenu de sa taille, Mansartis a décidé de s'appuyer sur l'expertise et les services d'un proxy-voter. Mansartis a noué pour cela un partenariat avec le leader mondial en la matière : ISS – Institutional Shareholder Services.



ISS apporte notamment un soutien dans la procédure opérationnelle de vote en mettant à disposition sa plateforme de vote à laquelle chaque gérant a accès. Cette dernière est branchée directement sur les positions de nos fonds enregistrées chez notre dépositaire (CACEIS Bank).

Cette plateforme permet le suivi automatisé des Assemblées Générales pour lesquelles Mansartis est détentrice de Bulletin(s) de vote(s) et a l'intention d'exercer son droit de vote.

Les gérants de portefeuilles sont responsables des décisions de vote prises. Néanmoins, dans un souci d'efficacité, la procédure opérationnelle s'appuie largement sur la plateforme ISS et le service de proxy-voting souscrit : ISS pré-rempli l'ensemble des bulletins de vote pour lesquels Mansartis a l'intention d'exercer son/ses vote(s) en s'appuyant sur une politique de vote spécifique à laquelle Mansartis a souscrit et qui est détaillée ci-dessous (Sustainability policy). Sauf avis contraire du gérant, les recommandations d'ISS s'appliqueront.

## Principes de la politique de vote

Mansartis exerce les droits de vote attachés au titres présents dans les OPC qu'elle gère dans l'intérêt des porteurs. A cet effet Mansartis s'appuie sur la politique formalisée par ISS intitulée « Sustainability Policy ».

Les lignes directrices de cette politique mettent l'accent sur la pérennité et la valorisation à long terme des entreprises grâce à la promotion des meilleures pratiques de gouvernance et la prise en compte des enjeux Environnementaux et Sociaux.

L'approche de recherche de la « Sustainability Policy » d'ISS inclut l'utilisation d'indicateurs de risque ESG, qui recouvrent un certain nombre de sujets et d'enjeux tels que l'environnement, les droits de l'homme, le droit du travail, l'impact sur les communautés locales, la surveillance de la chaîne d'approvisionnement, les problématiques de corruption etc.

La « Sustainability Policy » s'attache à promouvoir la publication et la transparence en termes de reporting des entreprises sur la façon dont elles gèrent les enjeux de développement durable auxquelles elles peuvent être confrontées. Par exemple, cette politique soutient en général des résolutions qui promeuvent :

- Une meilleure publication des politiques environnementales en place, y compris les mesures de lutte contre le changement climatique et notamment les éléments favorisant une comptabilisation de l'empreinte carbone.
- Une plus grande transparence des politiques sociales telles que celles concernant la discrimination sur le lieu de travail et les efforts de diversification des conseils d'administration, les droits de l'homme et le respect des normes / codes de conduite en matière de droits de l'homme / du travail ; etc.

- La publication de rapports sur les pratiques durables, y compris le recyclage, l'approvisionnement en bois, l'utilisation de l'eau, les opérations dans des zones sensibles ou protégées, l'efficacité énergétique / les énergies renouvelables et l'intégration de mesures de performance liées au développement durable dans la rémunération des dirigeants...

La « Sustainability Policy » d'ISS s'attache néanmoins toujours à une évaluation de ces éléments au cas par cas. Elle pourra par exemple recommander de voter « contre » des résolutions visant à créer un nouveau comité de supervisions des enjeux ESG si l'analyse montre que la structure déjà en place est efficiente pour s'occuper des enjeux en question.

## **Périmètre d'exercice des droits de vote**

Conformément à sa politique globale d'engagement Mansartis cherchera toujours à exercer ses droits de vote pour l'ensemble des titres détenus dans les OPC sous gestion quelle que soit la zone géographique (à l'exception des cas décrits ci-dessous) et le seuil de détention des titres.

Toutefois, dans l'intérêt des porteurs, Mansartis se réserve la possibilité de ne pas exercer son droit de vote. Par exemple, afin de s'assurer de la maîtrise totale de la liquidité des OPC sous gestion, Mansartis ne votera pas aux Assemblées Générales pour lesquelles des procédures de blocage de titres sont implémentées. De même, Mansartis s'abstiendra dans le cas où des procédures trop complexes de POA (Power of Attorney) seraient nécessaires pour exercer son droit de vote.